

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/101

Nature de l'acte : commande publique – marchés publics

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE PORTANT SUR
L'ACHAT ET LIVRAISON DE TROIS CITADINES ET DE DEUX
MINIBUS D'OCCASION POUR LA COMMUNE DE VALSERHONE –
LOT 1 : ACHAT DE TROIS CITADINES DE MEME MARQUE ET DE
MEME MODELE
LOT 2 : ACHAT DE 2 MINIBUS, UN 6 PLACES ET UN 9 PLACES**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le
Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1

DECIDE

Article 1: de déclarer infructueux le marché relatif à l'achat et la livraison de trois
citadines et de deux minibus d'occasion pour la commune de Valsershône pour les motifs
suivants :

Pour le lot 1 : la seule offre reçue est inappropriée, en effet l'offre du candidat ne répond
pas aux descriptions techniques des documents de la consultation,

Pour le lot 2 : la seule offre reçue est inacceptable car l'offre de prix du candidat excède
les crédits budgétaires alloués pour ce marché.

Article 2: . la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Article 3: le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valsershône, le

Pour le Maire,
L'adjoint(e) délégué(e)

Isabelle DE OLIVEIRA



Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :

Mise en ligne le 11 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230914-DEC-23-101-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023